

Le 17 février 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative au traitement confidentiel des coûts des projets Grand-Brûlé-dérivation Saint-Sauveur (R-3960-2016) et Gracefield (R-3974-2016) - Suivi administratif de la décision D-2020-049
Votre dossier : R-4121-2020
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Dans sa décision¹ citée en rubrique, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a accueilli la demande de traitement confidentiel d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») jusqu'à ce que les litiges soient réglés avec les entrepreneurs.

Conformément à cette décision, le Transporteur informe la Régie de la conclusion des règlements finaux avec les entrepreneurs pour le projet Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur. La présente constitue l'avis du Transporteur à la Régie, priant ainsi cette dernière d'ordonner l'arrêt du traitement confidentiel des renseignements suivants.

Dossier R-3960-2016

- Les informations caviardées de la pièce HQT-1, Document 2.1 (B-0008), sauf celles dans la colonne « Total Ligne » et « Total poste », du tableau 1 de la page 5 ;
- La pièce HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0012).

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

¹ Paragraphe 22.